

Astuces



Evitez de gaspiller les denrées alimentaires

N'achetez que les quantités nécessaires.



Consommez l'eau du robinet

Elle ne nécessite pas d'emballage.



Broyez vos tailles de haies et d'arbres

Cela permettra de répandre le broyat autour de vos plantations.



Utilisez des sacs réutilisables

Pensez-y quand vous faites vos courses.



Comment réduire vos déchets ?

PRIVILÉGIEZ ...

1. l'emballage en verre à tout autre contenant
2. les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables,...) ou de mauvaise qualité
3. les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements)

ALLEZ AU Recyparc

Le recyparc est situé route industrielle à 1430 Rebecq. Il est accessible aux horaires suivants :

Lundi au vendredi :
10:00-17:00

Samedi :
09:30-17:00





Prime à l'achat de fûts à composter

"

Compostez à domicile vos déchets verts et organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires

Tout citoyen de la commune peut demander une prime pour l'achat d'un fût à composter.

Le montant de la subvention est fixé à 100 % du montant d'achat, sur base des factures ou justificatifs, avec un maximum de 70 € par fût composteur et par ménage.

Le formulaire est disponible sur le site internet de la commune ou peut être demandé par e-mail (environnement@rebecq.be).

Règle des "5R"

Zéro déchet



REFUSER (ce dont nous n'avons pas besoin)
Produits à usage unique, tickets de caisse, prospectus, publicité, goodies
⇒ Dire « NON MERCI »
⇒ Mettre un STOP PUB sur la boîte à lettres



REDUIRE (ce dont nous avons besoin mais ne pouvons pas refuser)
Gaspillage alimentaire, emballages jetables, consommation d'énergie, acheter moins, prendre soin de ses affaires
⇒ Acheter en VRAC, LOCAL, d'OCCASION
⇒ REPARER, TROQUER, DONNER, PARTAGER



REUTILISER (ce que nous consommons et ne pouvons ni refuser, ni réduire)
Ce qui peut avoir une SECONDE VIE
⇒ Sac en tissu, contenants en verre, colis, etc.



RECYCLER (ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser)
En dernier recours
⇒ Verre, papier, carton, métal, tissus, stylos, cartouches d'encre, bouchons, etc.



RENDRE A LA TERRE (composter le reste)
⇒ Les déchets organiques : aliments, bois, carton non souillé, feuilles et herbe



Préventions menées par l'inBW et la Commune

- Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.
- Journées de collectes vélos, jouets.
- Promotion du compostage à domicile via des stands d'information lors des activités Objectif Nature.
- Distribution de kits de bienvenue aux nouveaux résidents pour expliquer les collectes sélectives.
- Participation au Grand Nettoyage de Printemps BeWapp.
- Don de poules.

Prime

Langes Lavables

Prime destinée aux parents qui achètent ce type de langes. La prime s'élève à 80 % des coûts avec un maximum de 150 € par enfant.

Le formulaire est disponible sur le site internet de la commune ou peut être demandé par e-mail (environnement@rebecq.be).